ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 08 AOÛT 2017 À 19H

ORDRE DU JOUR

1.1 Ouverture de la séance;

1.2 Adoption de l'ordre du jour;

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Suivi;

2.2 Approbation et adoption des procès-verbaux des séances tenues en juillet;

2.3 Dépôt du rapport des dépenses et des paiements autorisés pour la période du 01 juillet au 31 juillet 2017;

2.4 Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement;

2.5 Dépôt et approbation du rapport des prévisions budgétaires 2017 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Colomban;

2.6 Octroi de contrat - production d'une banque de photos et vidéos pour le site web et autres outils de communication;

2.7 Avis de motion – règlement numéro 2010 décrétant des travaux de réhabilitation des infrastructures routières de la rue Jacques et autorisant un emprunt de cent cinquante-six mille dollars (156 000 $) nécessaire à cette fin;

2.8 Présentation du projet de règlement numéro 2010 décrétant des travaux de réhabilitation des infrastructures routières de la rue Jacques et autorisant un emprunt de cent cinquante-six mille dollars (156 000 $) nécessaire à cette fin;

2.9 Autorisation de signature des lettres d'ententes 2017-06, 2017-08, 2017-09 et 2017-10 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3795;

2.10 Libération du fonds de garantie en assurances biens du regroupement Laurentides - Outaouais pour la période du 30 avril 2014 au 30 avril 2015;

2.11 Modification de la résolution 352-10-16 relative à l'expropriation de servitudes destinées à des fins publiques - lots 3 192 211 et 3 932 805;

2.12 Appui au Regroupement des maisons pour les femmes victimes de violence conjugale;

3. SERVICE D'AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET URBANISME

3.1 Dépôt du rapport mensuel des permis du mois de juillet 2017 du Service d'aménagement, environnement et urbanisme;

3.2 Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'environnement du mois de juillet 2017;

3.3 Modification de la résolution 357-10-16 relative à la deuxième acceptation - couche de pavage unique du protocole d'entente PE-2013-ROCH-01;

3.4 Octroi d'une aide financière à l'Association des citoyens du lac Adamas/Émeraude;

3.5 Adoption du règlement numéro 3001 relatif au zonage remplaçant le règlement 601, tel qu'amendé;

3.6 Renouvellement de mandat - Comité consultatif en environnement;

3.7 Renouvellement de mandat - Comité consultatif en urbanisme;

4. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

4.1 Adoption du règlement numéro 4001 concernant la circulation et le stationnement abrogeant et remplaçant le règlement 520, tel qu'amendé;

4.2 Adoption du règlement numéro 4003-2017-02 modifiant le règlement 4003 concernant l'installation et l'aménagement d'une entrée charretière ou d'un égout pluvial en bordure des rues, tel qu'amendé;

4.3 Préparation de plans et devis relatifs au prolongement de la rue du Boisé-Vermont;

4.4 Autorisation d'entreprendre le processus d'appel d'offres relativement à la fourniture et au transport d'abrasifs 2017-2018 (TP-SP-2017-255);

4.5 Octroi de contrat - réhabilitation des ponceaux - programmation 2017 (TP-SP-2017-240);

5. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

5.1 Aucun

6. SERVICE DES SPORTS ET DES LOISIRS

6.1 Acquisition du lot 3 764 497 (Maison des jeunes de Saint-Colomban);

6.2 Autorisation de signature d'un protocole d'entente relativement à l'application d'une tarification des joueurs de soccer non-résidents sur le territoire de la région des Laurentides;

6.3 Autorisation d'entreprendre le processus d'appel d'offres relativement à l'aménagement d'un parc-école (nouvelle école) (LOI-SP-2017-256);

6.4 Octroi de contrat - achat de bollards pour la piste cyclable Lac-Rinfret (nouvelle école);

6.5 Octroi de contrat - aménagement d'un parc - rue de l'Alizé (LOI-SP-2016-230);

7. SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA CULTURE

7.1 Modification de la résolution 183-05-17 relative à l'autorisation de procéder à une demande de subvention dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2017-2018;

8. PAROLE AU PUBLIC

8.1 Période de questions;

9. CLÔTURE DE LA SÉANCE